

VILLE DE WASSELONNE

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

INSCRIPTION DES ENFANTS NES EN 2014 EN ECOLE MATERNELLE

A L'ECOLE MATERNELLE JEAN COCTEAU (Cour du Château)

Les lundis 27 mars et 3 avril 2017 de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 15h00

CLASSE BILINGUE		CLASSE MONOLINGUE
ANN Emile	LAZRAC Khadeja	BASPINAR Sinem
BASPINAR Meliha	LJUBI Léon	FAUDEL DUBOIS Enyo
BRECHENMACHER Lucie	MARCELIN Laly	FELICE Ilyana
CHAPPON Laura	NGWALA Eleanor	GRAF Théo
COMBLEZ Charline	(condition)	HASELWANDER Wendy
DISS Yoan	NOCK Hugo	HETZEL Luciano
DREYER Marine	PEDROLLO Raphaël	JACOB Léo
(condition)	ROPP Loane	ODANT Lyam
FAULHABER Arthur	SCHAEFFER Elisa	TAGLANG Julien
FEHRENBACH Eloïse	SCHEFFKNECHT	WOEHREL Amalia
FELLRATH Baptiste	Thomas	
(condition)	SCHNITZLER Solenn	
FISCHER Prescilia	STEIN Romane	
GERBER Eloïse	STUBER Lucie	
GOETZ Elia	TISSIER Madison	
JODAR Colyne	(condition)	
KNOBLOCH Thibault	ZINFOLLINO Lucie	
LANG Auxence		

A L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD (Allée des Platanes)

Les mardis 28 mars et 4 avril 2017 de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00

ARNOULD Naël	HULLAR Alexandre	ROECKEL Manon
ASSELIN Eline	LE GOFF Arthur	SCHMITT Julia
BERGEZ Elise	MICHEL Noélie	SCHMITT Lucile
CAULIER Mathys	MUCKENSTURM Edgar	SCHMITT Zoé
CRUGUT Marius	PALAU Enola	STEBE Elise
DEUTSCH Théo	RAMBOARISON Manuella	URBAN Alicia
HAMBACH Layla		

Aucune inscription ne pourra se faire au mois de septembre.

Pour les enfants nés en 2014 ne figurant pas sur ces listes, les parents sont priés de signaler rapidement leur enfant à la Mairie de WASSELONNE (03.88.59.12.12.).

Les enfants doivent être inscrits dans l'école correspondant à la résidence des parents (cf listes ci-dessus) sauf pour la filière bilingue (Jean Cocteau).

Après inscription, **les dérogations pour changer d'école sont à demander par écrit** en précisant les raisons à la Mairie de WASSELONNE **jusqu'au 19 mai 2017** et seront examinées par une commission qui se réunira dans les jours qui suivent.

Si vous ne souhaitez pas scolariser votre enfant à Wasselonne, veuillez en informer la Mairie.

INSCRIPTION EN TPS DES ENFANTS NES EN 2015

Les enfants nés du 1^{er} janvier au 31 mars 2015 peuvent être accueillis en Très Petite Section à l'école Paul Eluard à la rentrée scolaire de septembre 2017. Toute la scolarité en maternelle se fera à l'école Paul Eluard et les enfants ne pourront pas suivre la filière bilingue.

Les places étant limitées, les parents intéressés sont priés de faire une demande écrite à la Mairie en précisant bien les coordonnées de leur enfant (nom, prénom, date de naissance) le plus rapidement possible.

La Mairie examinera les demandes et donnera une réponse avant la fin juin.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme REBEUH à la Mairie au 03.88.59.12.12.